

Déclaration sur les valeurs environnementales et Charte des droits environnementaux

La *Déclaration sur les valeurs environnementales* (DVE) du ministère des Richesses naturelles est un document d'interprétation des objectifs de la *Charte des droits environnementaux* (CDE). Elle a pour but de faciliter la prise de décisions ministérielles susceptibles d'avoir une incidence importante sur l'environnement, y compris les décisions découlant de la préparation de l'orientation de la gestion relative à une zone protégée.

La Déclaration a été prise en considération tout au long du processus de planification. La direction imprimée à la gestion du parc provincial du Lac Blue contribuera à concrétiser l'objectif consistant à gérer les ressources de l'Ontario de manière durable sur le plan de l'environnement.

Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation

La *Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation* régit la planification et la gestion du réseau de zones protégées. Elle repose sur deux principes précis, qui sous-tendent tous les aspects de la planification et de la gestion du réseau de parcs provinciaux et de réserves de conservation de l'Ontario :

- le maintien de l'intégrité écologique est la priorité principale et le rétablissement de l'intégrité écologique est pris en considération;
- des possibilités de consultation sont offertes. 2006, chap. 12, art. 3.

Contexte de planification

Le présent plan de gestion de parc préliminaire a été préparé conformément aux directives formulées dans *Notre avenir durable : Orientations stratégiques – ministère des Richesses naturelles* (2005). Le ministère est tourné vers le développement durable, et sa mission est axée sur la durabilité écologique. Le programme de Parcs Ontario vise essentiellement l'objectif consistant à assurer « Un environnement sain pour les Ontariens et les Ontariennes » tout en contribuant également à l'atteinte d'autres éléments stratégiques. Le ministère a conféré à Parcs Ontario le mandat d'administrer le programme des parcs et des zones protégées de la province, ce qui comprend la protection et la gestion des milieux d'importance provinciale sur les plans naturel, culturel et récréatif, l'exploitation des parcs provinciaux, la création de possibilités en matière de tourisme et d'éducation sur le patrimoine naturel, la planification et la gestion des parcs et des zones protégées, la direction en matière de politiques pour les réserves de conservation ainsi que la surveillance, la vérification et la production de rapports à la population quant aux parcs provinciaux et aux zones protégées de l'Ontario.

Le présent document a également été préparé conformément aux directives formulées dans *Protéger la biodiversité pour assurer l'avenir : Stratégie de la biodiversité de l'Ontario* (2005). Parcs Ontario appuie aussi bien le premier objectif, « protéger la diversité du capital génétique, des espèces et des écosystèmes en Ontario », que le second, « utiliser et développer de manière durable les ressources biologiques de l'Ontario, et faire jouir les Ontariennes et les Ontariens des bienfaits émanant de cette utilisation ». En particulier, le parc provincial du Lac Blue sera géré de manière à protéger les espèces en péril et leur habitat.

Contexte autochtone

La Première nation Ojibway de Wabigoon Lake et la Nation Ojibway de Saugeen ainsi que les Premières nations Wabauskang, de Grassy Narrows (English River), d'Eagle Lake et du lac Seul se situent toutes dans la région décrite par le Traité n° 3 (figure 1). Le parc provincial du Lac Blue chevauche des terres et des eaux ancestrales des six communautés autochtones, dont les membres chassent, font de la trappe et de la cueillette, pêchent et voyagent sur ce territoire, qui leur sert par ailleurs à des fins culturelles.

Le respect et la protection des caractéristiques archéologiques et culturelles font partie intégrante du présent plan de gestion, dont la mise en oeuvre se fera en consultation avec les Premières nations pour toute question d'intérêt connexe.

1.0 INTRODUCTION

Créé en 1957 (*Règlement de l'Ontario n° 144/57*), le parc provincial du Lac Blue a alors été classé parc de loisirs. En 1999, dans le cadre de Patrimoine vital de l'Ontario (P2347), il a été recommandé d'en accroître la superficie de 1951 hectares ainsi que de le reclasser parc naturel. Le territoire original et la parcelle annexée par règlement en 2003 couvrent ensemble une superficie de quelque 2314 hectares.

Le parc provincial du Lac Blue se situe à 50 kilomètres à l'ouest de Dryden, à 100 kilomètres à l'est de Kenora, sur la route 647, et à neuf kilomètres de la Transcanadienne (17), près de Vermilion Bay.

Le parc provincial du Lac Blue est réputé pour sa plage de 800 mètres, où le sable blanc borde les eaux invitantes du plan d'eau. Son expansion a permis d'offrir une expérience plus diversifiée et de satisfaire aux normes de superficie fixées pour les parcs naturels. Le site est caractéristique du terrain du Bouclier canadien, et une portion de la moraine Eagle-Finlayson le traverse du nord-ouest au sud-est. Les espèces d'arbres dominantes sont typiques de la forêt boréale et, conséquence de l'association naturelle de la végétation et de la topographie, le parc élargi propose une représentation exceptionnelle des caractéristiques de l'écodistrict 4S-5.

La parcelle annexée dans le cadre de Patrimoine vital de l'Ontario a permis de plus ou moins quintupler la superficie du parc. Elle englobe un secteur à l'ouest et au nord du parc original et est entourée du lac Indian à l'est, du lac Edward au nord et au nord-est ainsi que des lacs Cobble et Brownie à l'ouest. De forme irrégulière et sans rivière ni lac interne, elle est caractérisée par des éperons de substrat rocheux allant de fissurés à fracturés posés sur une plaine argileuse parfois très légèrement accidentée.

Les visiteurs du parc proviennent des collectivités environnantes, y compris Winnipeg, qui s'y rendent pendant leurs vacances pour camper, nager, naviguer et faire de la randonnée. Juillet et août y sont les mois les plus occupés.

Un plan de gestion a été élaboré en 1991 pour le parc provincial du Lac Blue, mais il doit être revu afin de tenir compte de l'agrandissement du territoire, fait dans le cadre de Patrimoine vital de l'Ontario. Ce processus a été lancé par la diffusion de l'invitation à participer à la révision et à en examiner les modalités.

2.0 CLASSIFICATION

La classification permet de répartir les parcs provinciaux de l'Ontario en vastes catégories correspondant à leurs objectifs et à leurs caractéristiques propres.

À sa création, le parc provincial du Lac Blue a été classé parc de loisirs en raison de ses perspectives récréatives. Aux termes de Patrimoine vivant de l'Ontario, il a été recommandé de le reclasser parc naturel afin de permettre d'atteindre la cible fixée pour cette classe dans l'écodistrict 4S-5. Les parcs naturels présentent des paysages récréatifs exceptionnels assortis de caractéristiques naturelles et de ressources culturelles représentatives et offrent des expériences récréatives et éducatives de qualité. Ce parc provincial correspond à l'objectif de protection des écosystèmes pour les parcs naturels de l'écodistrict 4S-5 (région écologique du lac Wabigoon – cours supérieur de la rivière English).

3.0 BUT

Protéger, dans le parc provincial du Lac Blue, les paysages exceptionnels et les éléments du patrimoine naturel dont l'importance est reconnue à l'échelle de la province et de la région, tout en permettant diverses activités de sensibilisation au patrimoine, de loisirs en plein air et de recherche scientifique compatibles sur le plan écologique.

Le parc provincial du Lac Blue est régi par la *Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation*, la politique relative aux parcs provinciaux de l'Ontario, les politiques de planification et de gestion des parcs provinciaux de l'Ontario (1992) ainsi que la *Stratégie d'aménagement du territoire du Patrimoine vital de l'Ontario* (1999).

4.0 OBJECTIFS

Quatre objectifs ont été fixés pour le réseau de parcs provinciaux de l'Ontario : *protection, activités récréatives, appréciation du patrimoine et recherche scientifique.*

4.1 Objectif en matière de protection

Protéger de façon permanente les écosystèmes représentatifs, la biodiversité et les éléments du paysage naturel et culturel de l'Ontario, et les gérer pour faire en sorte de maintenir leur intégrité écologique.

Les parcs provinciaux de l'Ontario jouent un rôle important pour ce qui est de représenter et de conserver la diversité des caractéristiques naturelles et des écosystèmes de la province dans un contexte paysager élargi. Les zones protégées comprennent des exemples caractéristiques d'éléments relatifs aux sciences de la vie et de la terre dans des régions définies sur le plan écologique ou géologique. Le système de classification écologique de l'Ontario sert de fondement à l'évaluation des caractéristiques relatives aux sciences de la vie, alors que les thèmes géologiques sont la base de l'évaluation relative aux sciences de la terre.

4.1.1 Sciences de la vie

Élément représentatif du Bouclier canadien et du nord-ouest de l'Ontario, le parc provincial du Lac Blue relève des écodistricts 4S-4 et 4S-5. Il se situe près de l'extrémité sud de la portion de la forêt boréale située sur le cours inférieur de la rivière English (Thacker, 1974), soumis à l'influence du lac glaciaire Agassiz. Le couvert forestier y est typique de la forêt boréale ainsi que de

peuplements pionniers et intermédiaires qui se sont établis en milieu xérique à mésique après un incendie (Noble, 1977).

La proximité de la région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent explique l'introduction d'essences atypiques pour la forêt boréale, comme l'érable rouge, le frêne noir, le pin rouge et le pin blanc. La couverture vivante reflète également la forêt des Grands Lacs et du Saint-Laurent dans une certaine mesure et peut se composer d'espèces comme l'asaret du Canada, le trille penché et le grand orchis à feuilles rondes (Thacker, 1974).

Le territoire du parc provincial du Lac Blue héberge des espèces et des communautés végétales d'importance locale, notamment un peuplement de frênes noirs sur la parcelle annexée, lequel exige un sol riche, et un marais forestier d'épinettes noires dans la portion originale du parc, plus typique des zones arctique et hudsonienne du nord (Thacker, 1974).

Un unique peuplement de frênes noirs existe près de l'extrémité nord de l'aire d'extension de cette essence particulière. Depuis un sol profond et bien drainé, il couvre une péninsule sur le lac Indian. La composition des espèces dans le secteur va de peuplements quasi homogènes de frênes noirs dans les milieux voisins des rivages jusqu'à des communautés mixtes réunissant notamment épinettes noires, sapins baumiers et trembles sur les terres hautes. Le frêne noir côtoie souvent l'aulne rugueux, l'asaret du Canada, le trille penché, l'épilobe cilié et le lycope uniflore, mais aussi une assez forte diversité de fougères, comme la dryoptère à crêtes, le phéoptère du hêtre, le gymnocarpe fougère-du-chêne et la dryoptère spinuleuse.

Bien qu'il soit relativement rare dans la région, le thuya occidental croît dans le parc, sur les sites argileux profonds. Les peuplements de cèdres tendent à présenter un couvert plutôt continu et à être parsemés d'épinettes blanches. Parmi les autres espèces qui s'y trouvent, mentionnons le sapin baumier, la pyrole mineure et le pétasite. Le tapis végétal se compose habituellement de mousse, principalement l'hypne éclatante.

Les terres humides du parc provincial du Lac Blue comprennent des marais d'arbustes, à carex et à massettes, ainsi que des tourbières oligotrophes flottantes. Ces dernières sont généralement dominées par la sphaigne, parsemée d'épinettes noires et de mélèzes laricins, alors que les tourbières basses sont surtout couvertes de carex assortis de petites épinettes noires par endroits. Les autres types de marais regroupent diverses espèces de carex de même que des massettes, des alpistes roseaux, des ériophorons, des myriques baumiers et des cassandres caniculés.

La faune du parc provincial du Lac Blue est caractéristique de la forêt boréale. Parmi les mammifères présents, mentionnons le cerf de Virginie, l'ours noir, le loup gris, le lynx, la martre d'Amérique, le renard roux, le lièvre d'Amérique, la loutre de rivière et le castor.

Plus de 90 espèces aviaires ont été répertoriées dans le parc. L'avifaune qui s'y trouve est caractéristique de la forêt boréale et comprend une grande variété d'oiseaux chanteurs, de rapaces, d'oiseaux de rivage et de sauvagine.

Les terres humides sont un habitat par excellence pour les amphibiens et les reptiles. La grenouille léopard, la rainette faux-criquet du nord, la rainette crucifère et le crapaud d'Amérique, de même que la couleuvre rayée et la tortue peinte de l'ouest, sont quelques-unes des espèces qui y ont été répertoriées jusqu'à présent.

Le parc provincial du Lac Blue est situé dans la Zone de gestion des pêches 5. Le lac Cobble comporte un refuge ichtyologique, et des espèces nouvelles y ont été introduites, tout comme dans

les lacs Indian, Blue, Edward et Whitney. La zone compte par ailleurs un grand nombre de chalets servant de camps de base, de caches à bateau et de camps annexes (MRNO, 1987).

Alimenté par des sources, le lac Blue n'a qu'une unique décharge, un ruisseau qui se déverse dans le lac Corner, au sud. Les espèces ichtyologiques y sont variées, notamment le touladi, le doré jaune, l'achigan à petite bouche et le maskinongé. Le plan de gestion des pêches du district de Dryden a répertorié le lac Blue comme l'un des plans d'eau où introduire de nouvelles espèces (MRNO, 1987).

Les lacs Corner et Indian sont des plans d'eau eutrophiques où vivent le doré jaune, le maskinongé et l'achigan à petite bouche. Un Programme de participation communautaire à la gestion des pêches a été réalisé pour les rapides séparant les deux lacs afin d'empêcher le brochet de passer du premier au second.

4.1.2 Sciences de la terre

Le parc provincial du lac Blue se situe sur le Bouclier canadien. Des affleurements rocheux de substrat granitique recouverts d'un sol de couverture mince et intermittent dominent la portion occidentale du parc, alors que sa partie orientale recouverte de moraine frontale (ou de retrait).

La géologie du socle rocheux du parc provincial du Lac Blue se compose essentiellement de granites massifs et gneissiques. Le parc se trouve dans la sous-province de Wabigoon de la province du Supérieur. Les zones à nu du substrat rocheux sont caractéristiques de l'ère archéenne du précambrien (de néoarchéen à mésoarchéen, de 2,5 à 3,4 milliards d'années). Kor (1977) a observé que le substrat du territoire original du parc était une incorporation exceptionnelle et représentative d'un terrain granitique assez typique du nord de l'Ontario et du terrain de la zone de plissements de Wabigoon. La parcelle annexée subséquemment ajoute à cette représentation.

Géomorphologie

La première interruption majeure de la récession de la glaciation wisconsinienne a formé, dans ce qui est aujourd'hui la partie est du parc provincial du Lac Blue, la moraine Eagle-Finlayson, l'une des plus vastes et des plus longues de l'Ontario. Une fine couche (d'au plus 60 centimètres, ou deux pieds) de till brun, pierreux et sableux recouvre la moraine, et une série de crêtes de blocs se trouve à son extrémité nord. La moraine frontale forme un seuil droit et étroit séparant les lacs Blue et Corner des terres plus basses du nord de la moraine.

Des vestiges du lac glaciaire Agassiz sont présents sur la pénéplaine du substrat rocheux (plaine argileuse de Dryden) du nord-est de la moraine Eagle-Finlayson. Il s'agit d'argile ferme, limoneuse ou non, allant du gris clair au gris brunâtre et déposée dans les dépressions topographiques du substrat rocheux. La plaine argileuse s'entrecoupe fréquemment d'éperons de substrat rocheux soit nus, soit couverts d'une fine couche de till pierreux et sableux. Du sable et du gravier granitiques se trouvent parmi les crêtes allongées ou sur des monticules isolés. Les bassins mal drainés de la plaine argileuse contiennent des dépôts de tourbe pouvant parfois couvrir une superficie de 25 kilomètres carrés.

Le terrain rocheux de la partie ouest du parc provincial du Lac Blue est recouvert de dépôts glaciaires. Les secteurs où se trouvent des affleurements rocheux sont généralement recouverts d'une fine couche de limon sableux. Entre ces affleurements, les terres basses et mal drainées sont recouvertes d'un matériau d'argile limoneux. Ce fin sédiment se compose en partie de

moraine et en partie de sédiments transportés par la glace de l'ère glaciaire depuis la plage et le littoral du lac glaciaire par suite du ruissellement et de l'érosion de la plage.

Le sable plus grossier du secteur de la plage provient également de la moraine. Dans ce cas, les éléments de la moraine délogés par l'action des vagues ont été déposés sur la zone côtière du lac glaciaire. Une concentration de blocs est visible le long de la moraine, correspondant au coeur de cette dernière affouillé par les vagues.

Parmi les complexes topographiques présents sur la parcelle annexée au parc provincial du Lac Blue, mentionnons les suivants :

- argile limoneuse et limon glaciolacustres profonds, allant de plats à très légèrement accidentés;
- éperon de substrat rocheux allant de fissuré à modérément fracturé flanqué de till de sable limoneux (moraine de fond);
- éperon de substrat rocheux allant de fissuré à modérément fracturé flanqué de sédiments d'argile limoneuse glaciolacustres.

Les sédiments glaciolacustres de la parcelle annexée au parc sont considérés comme étant caractéristiques de la plaine argileuse de Dryden déposée dans le lac glaciaire Agassiz. Même s'ils se trouvent également dans d'autres parcs et réserves, ces sédiments revêtent une importance particulière, ne serait-ce qu'à l'échelle régionale, par l'étendue plutôt vaste de la plaine argileuse, la présence de rythmites (sédiments fins d'eau profonde déposés par le cycle annuel de gel et de dégel) à nu et faciles d'accès ainsi que la variation de la taille des sédiments sur les lieux. La proximité de ces caractéristiques par rapport au territoire original du parc provincial de même que les installations récréatives qui s'y trouvent confère à ce dernier un fort potentiel pour les activités éducatives et interprétatives. De plus, les rythmites à nu et la nature des changements au faciès sédimentaire sont susceptibles d'avoir une valeur scientifique en ce qui concerne l'interprétation d'événements associés aux étapes de hautes eaux et de transition du lac glaciaire Agassiz.

Le tiers oriental de la parcelle annexée, surtout la section adjacente au parc original et celle séparant les lacs Indian et Blue, est formé d'éperons de substrat rocheux allant de fissurés à modérément fracturés et flanqués de poches de till de sable limoneux (moraine de fond). Le terrain s'aplanit à l'ouest en raison de la présence d'argile profonde, notamment limoneuse, du lac glaciaire Agassiz, qui forme de vastes plaines entre les éperons de dénudation. Allant du gris au brunâtre, ces divers types d'argile constituent les berges de vastes sections des lacs Indian, Edward et Cobble, certaines parties à nu révélant des rythmites bien formées¹. La texture des sédiments glaciolacustres est essentiellement due à l'argile limoneuse plutôt caractéristique des dépôts du bassin enfoui du lac Agassiz. Même si l'argile, limoneuse ou non, témoigne de la présence de dépôts en eaux profondes, sa texture plus grossière pourrait dénoter un remaniement et une resédimentation du till de sable limoneux sous-jacent et adjacent, un processus qui serait survenu pendant la récession des eaux du lac Agassiz, que ce soit à la transition Lockhart-Moorhead ou à la transition Emerson-Nipigon (Cowell, 2001).

¹ La **rythmite** est une séquence sédimentaire de roche litée. Les couches basales plates et fines de bien des anciens lacs glaciaires ont comblé et enterré le relief préexistant et sont maintenant à nu, formant des plaines lacustres parfaitement planes. Les segments qui y sont coupés révèlent souvent une intercalation rythmique de limon et d'argile. Il a été démontré que certaines rythmites résultent des changements saisonniers dans l'environnement proglaciaire. Un dépôt lacustre présentant une alternance annuelle de limon et d'argile s'appelle *varve* (Kipfer, 2003).

4.1.3 Ressources du patrimoine culturel

Les caractéristiques culturelles sont des endroits précis où sont visibles les traces physiques de l'occupation ou de l'activité humaines passées et les valeurs qui s'y rattachent.

À ce jour, aucun site archéologique n'a été repéré sur le territoire du parc provincial du Lac Blue, y compris sur la parcelle qui lui a été annexée.

4.2 Objectif en matière d'activités récréatives

Offrir des possibilités d'activités récréatives de plein air qui sont durables sur le plan écologique et encourager les retombées économiques de telles activités.

Le terrain de camping du parc provincial du Lac Blue permet les séjours en motorisé, et il est possible de faire du camping sauvage sur la parcelle annexée et le long des voies canotables qui traversent le parc. Parmi les activités du parc les plus populaires auprès des campeurs, mentionnons le repos et la détente (95 p. 100), la baignade (88 p. 100), la randonnée (82 p. 100), la pêche (76 p. 100), l'utilisation de l'équipement du terrain de jeux (52 p. 100), le vélo (50 p. 100), l'observation de la nature, notamment sur les belvédères (49 p. 100), les pique-niques (44 p. 100), le motonautisme (23 p. 100) et le canotage (22 p. 100) (Parcs Ontario, 2005)

Les visiteurs d'une journée du parc provincial du Lac Blue sont des résidents de la région, surtout des environs de Dryden et de Kenora. Il s'agit principalement de familles qui viennent pique-niquer, se détendre, se promener sur la plage ou se baigner. D'autres groupes, notamment commerciaux, viennent également y tenir des pique-niques et diverses activités.

Il est possible de faire du camping sauvage sur la parcelle annexée, le long de la voie canotable 12 (circuit du lac Blue), qui a ses points de départ et d'arrivée sur ce plan d'eau. Les canoéistes peuvent par ailleurs camper sur des sites riverains des lacs Indian, Edward et Whitney.

La parcelle annexée se prête par ailleurs à la randonnée (circuit du lac Goblin) et à la promenade en véhicule tout-terrain sur les vieilles routes forestières (à l'ouest du lac Brownie), et les lacs environnants sont populaires auprès des plaisanciers. Riches en doré jaune et en touladi et propices à une pêche sportive de qualité, ces plans d'eau comportent deux accès officiels sur les lacs Corner, Indian, Edward et Forest et divers embarcadères informels.

Les plages sablonneuses des lacs Indian et Blue sont prisées des baigneurs de la région. Les falaises qui surplombent la rive nord-ouest du lac Blue sont également une destination populaire pour l'observation et la natation.

En automne, il est possible de chasser le gros gibier et le gibier à plumes sur la parcelle annexée, accessible au moyen des vieilles routes forestières.

En hiver, les visiteurs d'une journée sont rares, à l'exception de pêcheurs sous la glace et de quelques motoneigistes et skieurs de fond, et proviennent essentiellement de la région.

Trois sentiers de motoneige permettent d'accéder aux lacs Goblin, Indian et Brownie, notamment pour y pêcher sous la glace. Le plus populaire longe successivement les lacs Blue, Corner, Indian, Whitney et Edward.

Le parc provincial du Lac Blue est une destination où la plupart des campeurs viennent séjourner pendant leurs vacances. Interrogées sur la question, 74,4 p. 100 de ces personnes ont répondu qu'il s'agissait d'un voyage d'agrément, 20,9 p. 100, d'une escapade d'une fin de semaine et 4,3 p. 100, d'une escale (Parcs Ontario, 2005).

En 2005, la plupart (73,6 p. 100) des visiteurs du parc provincial du Lac Blue provenaient de l'Ouest du Canada (Manitoba), 22,4 p. 100, du nord-ouest de l'Ontario et 0,8 p. 100, du Midwest, plus précisément le Minnesota, le Wisconsin et le Michigan. La même année, les campeurs qui ont séjourné dans la Zone du Nord-Ouest provenaient à 40,7 p. 100 de l'Ontario, à 41,5 p. 100 de l'Ouest canadien et à 8,6 p. 100 des États-Unis. En comparaison, 85,7 p. 100 des utilisateurs de tous les parcs provinciaux venaient du sud, de l'est et du centre de l'Ontario (y compris le Grand Toronto), 5,2 p. 100 du nord de la province, 5,5 p. 100, d'ailleurs au Canada et 3,6 p. 100, des États-Unis (Parcs Ontario, 2005).

4.3 Objectif en matière d'appréciation du patrimoine

Offrir aux résidents de l'Ontario et aux visiteurs des occasions de mieux connaître et de mieux apprécier le patrimoine naturel et culturel de l'Ontario.

Au titre des programmes d'activités, le parc provincial du Lac Blue est classé *saisonnier*, c'est-à-dire qu'il propose des services d'information et d'orientation exhaustifs ainsi que des installations à utiliser de manière autonome, comme les sentiers. Le parc comporte par ailleurs un bâtiment, d'où est piloté le programme éducatif du patrimoine naturel.

Les principaux thèmes d'interprétation pour le parc provincial du Lac Blue sont les suivants :

- glaciation du Bouclier canadien, l'accent étant mis sur la formation de la moraine Eagle-Finlayson et des caractéristiques lacustres qui y sont associées, comme la plaine argileuse de Dryden et les rythmites;
- écologie des terres humides dans le contexte du sentier Spruce Fen;
- caractéristiques écologiques de la forêt boréale et de la zone de transition la séparant de la région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Parmi les autres thèmes d'interprétation à intégrer au programme éducatif du patrimoine naturel, mentionnons la présence de rythmites aux abords des lacs Indian et Edward, dans la zone NE2 proposée, lesquelles constituent un excellent exemple de dépôts lacustres du lac glaciaire Agassiz. Ces caractéristiques du patrimoine naturel ont une valeur aussi bien scientifique qu'interprétative pour ce qui est de comprendre les événements associés aux étapes de hautes eaux et de transition du lac Agassiz.

4.4 Objectif en matière de recherche scientifique

Faciliter la recherche scientifique et fournir des repères pour soutenir la surveillance des changements écologiques du paysage plus étendu.

Les parcs provinciaux de l'Ontario tiennent une place importante pour ce qui est d'offrir des endroits où mener des travaux de recherche permettant de mieux comprendre leurs milieux, de concevoir des modes et des mesures de gestion appropriés et de fournir des renseignements écologiques de référence qui peuvent servir à faciliter l'écosurveillance du paysage plus étendu.

12.0 SOMMAIRE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

La consultation de la population a été un volet très important du processus de planification de la gestion du parc provincial du Lac Blue.

➤ **Première étape – Invitation à participer, mandat, du 17 décembre 2003 au 31 janvier 2004**

L'étape relative à l'invitation à participer et à passer en revue le mandat approuvé comportait la publication d'annonces dans les journaux, la distribution de la documentation pertinente aux intervenants, notamment ceux inscrits sur la liste des personnes-ressources obligatoires, l'affichage de l'avis de proposition dans le Registre environnemental au titre de la *Charte provinciale des droits environnementaux* et la distribution des documents aux bureaux des parcs, des zones et des districts ainsi qu'au Centre d'information sur les ressources naturelles du ministère des Richesses naturelles, à Peterborough.

Au cours de la période, deux commentaires ont été soumis par écrit aux bureaux de la Zone du Nord-Ouest. Le premier, de la Division des produits forestiers de Bowater, portait sur le rôle des parcs pour l'atteinte d'objectifs de gestion forestière sur le plan du paysage et l'obligation de tenir à jour l'Inventaire des ressources forestières. Le second, de l'Ontario Federation of All Terrain Vehicles, visait l'usage traditionnel des sentiers du secteur par les véhicules tout-terrain et la nécessité de le faire superviser par un organisme provincial afin que les conducteurs de VTT ne soient autorisés à circuler que sur un réseau approuvé, assuré, doté de signalisation et surveillé par des gardiens du parc.

➤ **Deuxième étape – Plan de gestion préliminaire**

Le public disposera d'au moins 45 jours pour examiner le plan de gestion préliminaire à compter de sa date de publication officielle, ce qui laissera aux parties intéressées le temps nécessaire pour commenter les propositions contenues dans le document.

À titre de référence, Parcs Ontario conservera dans ses dossiers des exemplaires du plan de gestion préliminaire et du plan de gestion approuvé du parc.